

# Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission en 2017

2017/2033(BUD) - 28/02/2017 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour financer une assistance technique à l'initiative de la Commission.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Parlement européen et du Conseil.

**CONTENU** : le [règlement \(UE\) n° 1309/2013](#) du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 fixe les conditions applicables aux contributions financières du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

Conformément à l'article 11, par. 1, de ce règlement, un montant équivalant tout au plus à 0,5% du montant annuel maximal du FEM reste disponible chaque année aux fins d'une assistance technique sur l'initiative de la Commission.

**Assistance technique à financer (demande EGF/2017/000 TA 2017) et ventilation de son coût estimatif**: la Commission entend mobiliser un montant de **310.000 EUR** pour le financement des tâches suivantes:

- suivi et collecte d'informations pour un total de **20.000 EUR**;
- amélioration du site Internet du FEM pour un total de **20.000 EUR** en 2017;
- création d'une base de connaissances/d'une interface d'application pour un total de **80.000 EUR**;
- soutien administratif et technique pour un total de **70.000 EUR**;
- mise en réseau des États membres pour un total de **120.000 EUR**.

**Financement**: la totalité de la somme prévue pour 2017 étant encore disponible conformément au règlement, il est proposé de mobiliser environ 0,18% du montant maximal du budget annuel disponible pour l'assistance technique au FEM en 2017, soit 310.000 EUR.